

2.0 Quoi de neuf ?

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

- 2 [Solidarité et unité au centre de notre action](#)
- 7 [Une nouvelle association entre à la FGC](#)
- 8 [Parution du rapport annuel 2019](#)
- 9 [Formations et cafés-débats en ligne](#)



© David Wagnières

La coopération au développement plus que jamais indispensable

ÉDITO

La crise planétaire à laquelle l'humanité doit faire face est de nature sans précédent. Les impacts sanitaires et économiques, ainsi que la durée de cette situation ne sont pas encore prévisibles, mais nous avons toutes et tous pris la mesure qu'il y aura un « avant » et un « après ». À ce jour, nous devons apprendre à gérer les incertitudes, prendre des décisions dans un contexte mouvant, chercher des réponses dans un flot d'informations parfois contradictoires et répondre au mieux aux nombreuses sollicitations venant de toutes parts. Dans ce contexte difficile, la FGC tente de poser des balises de manière à répondre à l'urgence sans préteriter le futur. C'est une ligne de crête difficile à définir ! Ces trois dernières semaines ont été marquées par des demandes de nos membres

visant à déposer des projets relevant de l'aide humanitaire auprès des collectivités publiques genevoises. Ces démarches individuelles nous conduisent à partager avec vous quelques réflexions et la stratégie définie afin de garantir la poursuite du financement des projets de coopération au développement (voir article en page 2).

Autant le dire tout de suite, pour l'année 2020, les fonds publics genevois dévolus à l'aide au développement ne pourront pas être augmentés dans le contexte économique que l'on connaît. Bien sûr, nous nous attelons avec énergie et détermination à préserver les acquis ! Mais chacun-e doit être bien conscient-e que la logique des vases communicants prévaut : ce qui sera attribué à l'aide humanitaire risque de l'être au détriment de

la coopération au développement. Nous vivons une période particulièrement difficile et les choix qu'elle impose le sont tout autant, d'où l'importance de se référer aux valeurs qui nous fédèrent et d'en rappeler les objectifs figurant dans la Déclaration de principes de la FGC, à savoir contribuer à l'élimination des phénomènes d'inégalités socio-économiques. Pour les atteindre, la FGC a choisi deux modes d'action : la coopération internationale au développement et l'information et la sensibilisation. Malgré la situation d'urgence actuelle, préservons nos moyens pour remplir notre mission, aujourd'hui et demain, envers et contre tout ! ■

Catherine Schümperli Younossian
Secrétaire générale



LA FGC FACE A LA PANDÉMIE

À Cotonou, dans un marché où règne l'économie informelle. ©David Wagnières

ACTUALITÉ

Solidarité et unité au centre de notre action

Depuis sa création, la FGC a choisi comme périmètre d'action le soutien aux projets de développement agissant sur le moyen et le long terme par des améliorations structurelles, et aux projets et activités d'information sur les enjeux globaux. Malgré la pandémie, elle n'a pas vocation à gérer également des projets d'aide humanitaire, ni la compétence de le faire. Nous avons à défendre fermement la nécessité d'agir sur la durée et sur les causes des situations. Notre message sera d'autant plus fort si nous restons unis dans le cadre du système solidaire qui fait l'essence de la FGC. Rappel des engagements pris et des possibilités d'action pour consolider notre action commune.

La crise sanitaire et la mise à l'arrêt d'une bonne partie de l'économie, douloureuses pour les pays occidentaux, se révèlent catastrophiques pour bien des populations d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Comme chacun-e a pu l'observer, la pandémie jette une lumière crue sur les inégalités tout autour du globe. Dans les pays où interviennent les organisations de développement, la moitié de l'humanité reste sans accès aux soins de base, un milliard d'humains subsiste dans des bidonvilles où règnent promiscuité et insalubrité, des centaines de millions de personnes sont privées d'eau potable. Les mesures de confinement dans les pays du Sud entraînent une crise économique et sociale aiguë, allant jusqu'à engendrer des situations de famine. Dans cette situation d'urgence planétaire, les acteurs de la coopération au

développement et de l'aide humanitaire sont mobilisés pour répondre au mieux et au plus vite aux énormes besoins des populations les plus vulnérables. Dans ce contexte où tout devient urgence, les délimitations entre ces deux approches complémentaires ont tendance à se brouiller et il est utile de repréciser ces concepts. Si la coopération au développement met l'accent sur une approche partenariale pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et viser des changements durables et structurels, l'aide humanitaire est fournie en cas de catastrophe ou de guerre, et vise à sauver des vies, assurer l'approvisionnement en eau potable, mettre à disposition des abris de fortune et veiller à la prise en charge médicale et alimentaires des victimes. Depuis sa création, la FGC définit son périmètre d'action en soutenant des projets de développement agissant sur le moyen

et le long terme par des améliorations structurelles, et des projets et activités d'information sur les enjeux globaux.

Agir sur la durée

En tant que FGC, nous n'avons pas vocation de gérer également des projets d'aide humanitaire, ni la compétence de le faire, et avons à défendre fermement la nécessité d'agir sur la durée et sur les causes des situations. Dans ce sens, il faut veiller à la complémentarité et la continuité entre une aide humanitaire, par définition temporaire, et une action à plus long terme – la coopération. Pourtant, depuis quelques semaines, vos partenaires pris dans des situations d'urgence sont nombreux à vous relayer de nouveaux besoins. À ce sujet, nous souhaitons rappeler les engagements déjà pris et décrire quelques pistes pour consolider notre action commune.

1. Adapter avec souplesse les projets en cours

Dès le début de la pandémie, la FGC a manifesté sa pleine disponibilité à examiner positivement des réajustements de projets de développement en fonction des urgences du terrain. Le courrier adressé aux organisations membres (OM) le 23 mars dernier « Pandémie du Coronavirus et suivi des projets financés par la FGC », également traduit en espagnol et en anglais pour faciliter la communication avec les partenaires terrain, explicite la marche à suivre : « Au vu de la situation, il est probable que des changements dans la mise en œuvre des activités seront nécessaires, des réallocations de budgets devront être considérées et la durée des projets en soit concernée. Nous vous remercions d'informer par écrit de toute évolution de la situation affectant la réalisation du projet ou ayant un impact négatif sur l'exécution du contrat ». C'est la voie à privilégier, déjà pratiquée avec succès par une vingtaine d'OM qui ont déjà pris contact avec le Secrétariat de la FGC afin de réajuster certaines activités à la situation actuelle.

2. Défendre le système solidaire de la FGC au bénéfice de tous

Plus que jamais, il est indispensable d'agir ensemble vis-à-vis de nos bailleurs de fonds. Une action concertée est infiniment plus prometteuse que des démarches effectuées par chaque OM pour elle-même. Seul un système de mutualisation tel que le représente la FGC, et qui a fait ses preuves depuis plus de 50 ans, permet aux OM d'avoir la garantie d'obtenir des fonds pour leurs projets de manière équitable et suffisante des divers pouvoirs publics, communaux, du canton et de la DDC. Si ce système devait être mis en péril par trop de démarches individuelles auprès des communes notamment, ce sera au risque d'une grave fragilisation d'un mécanisme de mutualisation, et finalement au détriment de la très grande majorité des OM.

3. Y a-t-il des fonds additionnels disponibles pour les projets humanitaires liés au Covid-19 ?

Afin d'éviter des démarches inutiles aux un·e·s et aux autres, le Secrétariat de la FGC a pris contact avec la Délégation Genève Ville Solidaire et le Service de la solidarité internationale de l'Etat de Genève (SSI) pour connaître les moyens mis à disposition par ces deux collectivités publiques pour un éventuel soutien à des projets humanitaires liés à la pandémie. Tous deux nous ont fait savoir que compte tenu de la situation économique actuelle à Genève, aucun fonds supplémentaire ne sera accordé pour l'aide humanitaire internationale.

La Ville de Genève nous a mentionné l'existence d'un fonds pour l'aide humanitaire, initialement doté de 250 000 francs, qui peut être sollicité pour des montants limités. A l'inverse, le SSI nous a précisé que ses fonds humanitaires sont enga-

gés auprès de leurs partenaires habituels dans ce domaine et qu'il ne traitera aucune demande d'OM de la FGC pour l'octroi de fonds additionnels dans le secteur humanitaire.

Enfin, concernant les communes genevoises, nous réitérons notre mise en garde, car la distinction entre coopération au développement et aide humanitaire n'y est pas nécessairement pratiquée. Nous attirons donc votre attention sur le risque d'un transfert de fonds de l'aide humanitaire au détriment de la coopération, ce qui serait bien sûr dommageable dès cette année pour le financement de vos projets de développement, dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des finances communales pour 2021 et les années suivantes. Nous vous invitons donc à conduire une réflexion sur les coûts/bénéfices dans ce contexte.

4. Toute démarche auprès des collectivités publiques même hors périmètre de la coopération au développement doit être validée par la FGC

Dans le contexte actuel et imprévisible, marqué par l'urgence, il apparaît que diverses OM souhaitent présenter directement des projets d'aide humanitaire à nos bailleurs de fonds. A cette occasion, nous vous rappelons les règles qui font foi à la FGC : L'article 6 de nos Statuts fonde la raison d'être de la FGC, à savoir la mutualisation du financement des pouvoirs publics pour le soutien aux projets de développement et d'information de nos membres. De tels projets ne peuvent être soumis directement par les OM aux collectivités publiques qu'avec une dérogation expresse et par définition exceptionnelle du Conseil. Ainsi que notre contrat avec l'Etat le demande, « lorsqu'un projet présenté par une association membre porte sur l'une des trois thématiques de la solidarité internationale non couvertes par la FGC (aide humanitaire, droits humains, la coopération avec les pays de l'Est) (...), l'association membre (...) a l'obligation d'en aviser la FGC qui doit donner son accord écrit ».

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de nous aviser de toute démarche de ce type, et il appartient à la FGC d'apprécier la nature de votre projet.

5. Construire un plaidoyer en faveur d'une augmentation de l'aide publique au développement comme élément de sortie de crise

La situation dans le Sud s'étant gravement péjorée suite à la pandémie, une augmentation substantielle de l'aide publique au développement en utilisant les différents instruments à disposition, y compris le désendettement des pays du Sud, et la redéfinition des relations extérieures du pays en cohérence avec les objectifs de développement durable, notamment dans le domaine de l'évasion fiscale ou des accords commerciaux, doit faire partie du plan de sortie de crise. La discussion au Parlement sur les crédits pluriannuels (Message sur la coopération 2021-2024) se déroulera dans ce contexte chamboulé et

en donnera l'occasion. Le virus ne pourra être stoppé efficacement, à moyen et long terme, que par la poursuite d'une politique de développement cohérente et dont les moyens mis à disposition correspondent aux besoins identifiés. À ce titre, l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau, à un logement décent ou encore à la production agricole locale, seront particulièrement importants.

6. Poursuivre le travail d'information sur les enjeux de la coopération

Plus que jamais, il est indispensable de faire connaître le travail réalisé sur le terrain par les organisations de développement. Dans ce contexte, l'émission coproduite avec Léman Bleu *Esprit solidaire*, nourrie par les apports en contenus et en images de nos organisations membres, est un outil essentiel. L'émission, qui contribue à une meilleure connaissance des projets de développement, connaît une très bonne audience: les dix émissions de 2019 ont été vues par près de 328 000 personnes.

Dans un contexte de récession économique et de probable durcissement du débat politique, qui va se polariser notamment autour du Message de la coopération internationale au développement, il est plus important que jamais de se montrer solidaires et d'avancer unis. Nous devons, ensemble, construire un argumentaire fort présentant la coopération au développement comme un des axes de sortie de crise, plaider pour une augmentation des montants affectés à la solidarité internationale et garantir l'unité du modèle FGC qui a fait ses preuves. Pour y parvenir nous avons besoin de votre appui engagé et solidaire en conformité avec les objectifs qui conduisent notre action depuis plus de 50 ans. ■

Catherine Schümperli Younossian,
Secrétaire générale
René Longet,
Président

Déclaration de principes de la FGC

En adhérant à la FGC, chaque OM a exprimé son adhésion à la raison d'être commune du réseau FGC. Extraits de la Déclaration.

Préambule

1. Les phénomènes d'inégalités socio-économiques, de domination, de violence et de violation des droits de la personne et des peuples, d'uniformisation culturelle, de dégradation de l'environnement et de gaspillage des ressources naturelles, loin de se réduire s'accroissent aux plans local et international. La Suisse fait partie des systèmes économiques et politiques responsables dans une large mesure de ces phénomènes.
2. Des stratégies de développement existent et évoluent, mais ces phénomènes persistent.

Les objectifs de la FGC

3. La FGC vise deux grands objectifs :
 - contribuer à l'élimination de ces divers phénomènes ;
 - contribuer à augmenter la liberté de choix des sociétés dans leur recherche d'un mieux-être économique, social et culturel.
4. Pour atteindre ces objectifs, une large gamme de mesures peut être envisagée aux niveaux local, régional et global qui vont de l'aide humanitaire et de la défense des droits de la personne aux changements de structures au niveau international.

La FGC a choisi deux modes d'action qui sont à sa portée :

- la coopération internationale au développement avec le Sud ;
- l'information, la sensibilisation et le débat au Nord.

Information sur la planification financière

Une information sur la planification financière 2020-2021 et le rythme de financement des projets pour cette période a été envoyée le 9 avril 2020 par mail aux organisations membres (OM) et est disponible sur l'intranet de la FGC. Selon les perspectives actuelles et sous réserve d'une stabilité des financements accordés à la FGC, la situation se présente ainsi :

- **Le financement des projets de rang 1** (premier projet d'une OM validé par le Conseil) est assuré en 2020 et en 2021.
- **Le financement des projets de rang 2** (extensions de projets dont la contribution FGC est inférieure ou égale au montant de la phase précédente) se fera sans mise sur liste d'attente, mais il y a un petit risque que certains d'entre eux ne puissent être financés qu'au début 2021.
- **Le financement des projets en rang 3** (nouveaux projets pour des OM dont la contribution de la FGC est inférieure à 200 000 CHF) sera assuré en 2021, mais selon l'évolution de la situation certains pourraient déjà être financés dès 2020.
- **Il ne sera certainement pas possible de financer en 2020 les projets en rang 4 actuellement sur liste d'attente** (nouveaux projets et extensions dont le financement demandé à la FGC est supérieur à celui de la phase précédente ou à partir de la 4e extension d'un projet). Ces projets auront en revanche de bonnes chances d'être financés en 2021.
- **Pour les projets qui n'ont pas été annoncés au moins 1 an avant leur dépôt (rang 5)**, il n'y aura aucune possibilité de financement en 2020 et 2021.

Ces informations sont des tendances susceptibles d'évoluer, le renouvellement de plusieurs accords-cadres et la situation sanitaire mondiale suscitant deux sources d'incertitudes sur les montants alloués à la FGC à partir de 2021. Florian Tissot, secrétaire exécutif de la FGC, reste à disposition des OM pour toute question complémentaire. ■



ENVOI DES DOCUMENTS INSTITUTIONNELS DES ORGANISATIONS MEMBRES

Comme chaque année, chaque organisation membre est tenue d'envoyer au Secrétariat de la FGC les documents institutionnels suivants : le rapport annuel et les comptes révisés de l'année précédente, ainsi que le procès-verbal de l'AG validant ces deux documents.

Au vu des restrictions sur les rassemblements décrétées au printemps 2020, de nombreuses assemblées générales n'ont pas pu se tenir ce semestre. Ainsi, le délai de remise de ces documents a été reporté au 30 septembre 2020, au plus tard.

Système de contrôle interne

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 30 juin pour rédiger votre système de contrôle interne (SCI). Nous espérons que les formations organisées par la FGC vous auront été utiles dans cette optique. Fin juin 2020, nous ferons un point de situation quant à l'avancement de votre SCI.

Documents en retard

Par ailleurs, nous avons constaté que certaines OM ne sont pas à jour avec la remise des documents concernant les années précédentes. Bruno Carvas contactera prochainement les organisations concernées, les documents devront alors être impérativement remis au 30 juin 2020.

Stabilité de l'aide publique au développement en 2019

En 2019, la Suisse a consacré 3,074 milliards de francs à l'aide publique au développement (APD), soit 42 millions de plus que l'année précédente.

En proportion du revenu national brut (RNB), l'APD suisse a atteint 0,44 %, un ratio identique à celui de 2018, selon le communiqué du Département fédéral des affaires étrangères publié le 16 avril 2020. Ce taux se situe toutefois au-dessous de la valeur moyenne de 0,48 % estimée pour la période du message sur la coopération internationale 2017-2020 et en deçà de l'objectif

de 0,5% fixé par le Parlement en 2011. Selon le communiqué, « ceci est dû principalement aux coûts d'asile comptabilisables dans l'APD plus faibles qu'initialement estimés et à des mesures d'économie dans les crédits de la coopération internationale décidées par le Conseil fédéral et le Parlement en 2016 et 2017 ». S'agissant des coûts d'assistance aux réfugiés, requérants d'asile et personnes admises provisoirement en Suisse comptabilisés dans l'APD, ils ont représenté 9 % de l'APD totale en 2019. Hors comptabilisation de ces montants, le ratio entre l'APD et le RNB s'élève à 0,40 % en 2019, autant qu'en 2018. ■

Deux nouvelles clauses dans les protocoles d'accord

Depuis début avril, les contrats signés entre les OM et la FGC précisant le montant des contributions versées pour les projets, ainsi que les conditions (droits et devoirs) à respecter pour recevoir les fonds, contiendront deux nouvelles clauses. Ces informations vous ont déjà été communiquées lors d'assemblées générales récentes et dans un *Quoi de neuf* précédent. Ce jour, nous vous présentons les libellés tels que vous pourrez les lire. En signant les protocoles d'accord, vous vous engagez à respecter ces deux nouveaux principes.

Mise en œuvre de mesures relatives à la PSEAH (*Preventing Sexual Exploitation, Abuse and Harassment*)

Dans un processus de prévention visant à lutter contre toutes les formes d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuel, la DDC demande à toutes les organisations au bénéfice d'un contrat de prestation de s'engager à mettre en place des mesures pour lutter contre ce fléau. Cette demande concerne également toutes les fédérations cantonales et leurs organisations membres. Des ateliers de formation seront organisés prochainement à votre attention et des documents de sensibilisation mis à votre disposition.

Le nouvel alinéa concernant les mesures PSEAH est libellé comme suit : l'organisation membre «**s'engage à agir en conformité avec le Code de conduite du DFAE***, qui fait partie intégrante de ce protocole d'accord. L'organisation encourage l'adoption de pratiques et comportements conformes à ce code et diffuse des informations pertinentes visant à prévenir l'exploitation, la violence, le harcèlement et les abus sexuels (PSEAH), auprès de ses collaboratrices et collaborateurs et de ses partenaires de terrain, qu'ils ou qu'elles soient salarié-e-s ou bénévoles.»

Identification des liens d'intérêts avec les partenaires ou bénéficiaires des projets soutenus par la FGC

Parmi les recommandations émises par le Service d'audit interne (SAI) de l'État de Genève, il a été demandé à la FGC d'intégrer une nouvelle clause dans les protocoles d'accord relative aux liens d'intérêts. Cette clause engage l'OM à faire connaître à la FGC les éventuels liens d'intérêts qui peuvent exister avec le partenaire terrain et/ou les bénéficiaires. Dans le cas où un lien d'intérêt est identifié, les mesures mises en place pour éviter les conflits d'intérêts doivent être explicitées. Ces informations sont à fournir au moment du dépôt du projet. Le nouvel alinéa concernant les mesures PSEAH est libellé comme suit : l'organisation membre «**s'engage à identifier les éventuels liens d'intérêt ou familiaux existants entre les acteurs directement concernés par le projet (partenaires, bénéficiaires, fournisseurs, etc.) par le biais du questionnaire projet soumis à la Commission technique. À noter que les liens ne sont pas interdits, mais doivent être établis avec transparence et l'organisation doit indiquer les mesures mises en place pour éviter tous conflits liés à ce ou ces liens d'intérêt.**» ■

* [Code de conduite](#) pour les partenaires contractuels du DFAE, DFAE, 1.08.2018.



MORATOIRE SUR LES ADHÉSIONS À LA FGC

Lors de sa séance du 7 avril 2020, au vu des incertitudes actuelles, le Conseil de la FGC a décidé de ne pas recevoir pour l'instant de nouvelles demandes d'adhésion. La situation sera réévaluée à la fin de

l'automne 2020, au regard notamment des montants qui seront attribués à la FGC selon les accords-cadres 2021-2024 en discussion actuellement avec les partenaires institutionnels.



Dans la région de Pokhara, au Népal, une jeune fille va chercher de l'eau à la source. © Hilaneh Mahmoudi/IRHA

Une nouvelle association entre à la FGC



L'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie (IRHA) fait son entrée à la FGC. Son adhésion a été acceptée par le Conseil du 7 avril 2020.

L'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie est une ONG suisse fondée à Genève en 2002. L'IRHA promeut l'utilisation de l'eau de pluie comme solution durable face au manque d'eau, aux catastrophes naturelles qui fragilisent les écosystèmes et les communautés. L'eau de pluie est en effet une ressource de

bonne qualité, disponible gratuitement et se révèle être un levier efficace et durable, tant en matière d'accès et de mise à disposition que d'adaptation aux changements climatiques. La pluie, considérée comme une nuisance et/ou une menace, devient ainsi un levier de développement au service des communautés.

L'ONG met en œuvre des projets de développement en matière de gestion de l'eau de pluie notamment au Sénégal, en Bolivie et au Népal, afin d'améliorer la santé, les conditions de vie des communautés et de renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique. ■

L'IRHA se concentre sur :

- la mise en place de solutions concrètes et de projets pilotes sur le terrain, notamment en matière d'hygiène, d'assainissement et d'agriculture ;
- la sensibilisation et la formation à la gestion de cette ressource en eau ;
- la promotion de la pertinence d'une gestion intégrée de cette ressource dans les plans et politiques locales, nationales voire internationales pour contribuer à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD 3, 4, 5, 6, 11, 13 et 17).

Rapport annuel 2019

Le **rapport annuel 2019** vient de paraître. Il retrace les activités de la FGC et de ses 60 organisations membres au long de l'année écoulée.



En 2019, les collectivités publiques genevoises et la DDC ont financé par l'intermédiaire de la FGC :

104 projets de développement en Afrique, en Amérique latine et en Asie

2 plans d'action en Afrique, en Amérique latine et en Asie

17 projets d'information et de sensibilisation du public genevois aux enjeux Nord-Sud

2 projets de partage des savoirs

1 plateforme thématique

Au Sud, les projets ont permis d'améliorer les conditions de vie de plus de 325 000 personnes.

Découvrez nos zooms sur certains d'entre eux :

- Donner aux jeunes des compétences d'entrepreneuriat au Pérou
- Favoriser la souveraineté alimentaire au Rwanda
- Renforcer la décentralisation et la gouvernance locale au Bhoutan
- Le théâtre à l'école, outil de socialisation et de développement à Kinshasa (RDC)

Dans la région genevoise, plus de 300 000 personnes ont été sensibilisées aux questions de solidarité internationale.

Découvrez d'autres zooms sur :

- Les droits de l'enfant célébrés lors de la Journée Genève Solidaire et sur la Place des Nations
- Le succès de l'émission *Esprit solidaire* coproduite avec Léman Bleu
- *360° sur le monde*, l'installation de réalité virtuelle de la FGC
- La contribution de la FGC et de ses membres à la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

« Esprit solidaire » spécial Covid-19

L'émission s'adapte à la crise du coronavirus. Pour rester en phase avec la situation dans les pays du Sud et pour sensibiliser les téléspectateurs et téléspectatrices de la région genevoise aux impacts et conséquences de la pandémie en Afrique, en Amérique latine et en Asie, les trois derniers magazines de la saison 2 seront consacrés à ce sujet.

L'émission *Esprit solidaire* d'avril se concentre sur l'Afrique et les mesures de sensibilisation proposées par les ONG. Dans les quartiers populaires de grandes villes comme Dakar ou Kinshasa, où les populations vivent essentiellement de l'économie informelle, l'application des recommandations sanitaires, de distance sociale et de confinement pour faire barrage au virus constitue un défi particulier.

L'émission propose le témoignage de Koulou Studer-Lamah, chargée de projet au

SIT, de retour de Guinée, où le SIT soutient un projet de formation des jeunes défavorisé·e·s, de Michel Faure, qui évoque la situation à Kinshasa, où l'Asotoc soutient la compagnie Théâtre des Intrigants, de Papa Kaïta, coordinateur d'urbaSEN, partenaire d'urbaMond pour ses projets d'habitat à Dakar et de Khadim Dieng, coordinateur national au Sénégal de Terre des Hommes Suisse. René Longet, président de la FGC, défend sur le plateau de l'émission la solidarité internationale, plus importante que jamais dans cette période difficile.

L'émission de mai sera consacrée à l'Amérique latine et celle de juin à l'Asie.

Compte tenu de la situation, Léman Bleu a proposé de conclure chaque émission spéciale « Covid-19 » par un encouragement à l'intention des téléspectateurs et des téléspectatrices à soutenir financièrement l'une ou l'autre de nos OM. Nous remercions la direction de Léman Bleu pour ce geste de solidarité.

Les émissions peuvent être revues sur le site de la FGC, dans l'[onglet Médias](#). ■

Les activités de formation et de partage des savoirs réorganisées

Le programme de formation et les activités de partage des savoirs de la FGC se sont réorganisés afin de s'adapter à la situation de confinement due à l'épidémie de coronavirus. Voici les changements introduits :

1. CAFÉS-DÉBATS

Les cafés-débats sont actuellement proposés par vidéo-conférence et une version enregistrée est mise à disposition pour être visionnée en ligne (lire ci-dessous).

LES CAFÉS-DÉBATS EN VIDÉO



Les deux derniers cafés-débats de la FGC qui se sont tenus par vidéo-conférence ont été enregistrés et peuvent être revus en ligne sur le site de la FGC.

- **Café-débat du 26 mars : dix ans d'appui aux communautés burkinabées, expériences et bonnes pratiques**, présenté par l'ADAP (Association pour le développement des aires protégées). L'enregistrement vidéo de la rencontre est accessible en ligne ici.



- **Café-débat du 23 avril 2020 : les mécanismes de financement solidaire dans l'habitat**, présenté par urbaMond. La vidéo sera prochainement mise en ligne.

2. PROGRAMME DE FORMATION

A. Formations Isango

Les formations d'Isango programmées jusqu'à fin mai sont soit proposées à distance, soit reportées. De nouvelles thématiques ont été développées pour vous permettre de mettre en œuvre des compétences spécifiques à la situation de confinement :

- **29 avril et 6 mai** : Intégrer l'analyse et la gestion des risques dans vos projets
→ À distance/webinar
(inscriptions closes)
- **24 avril et 15 mai** : nouvelle thématique : Travailler en équipe à distance : motivation, organisation du travail et prévention des conflits
→ À distance/webinar
(inscriptions closes)
- **29 mai et 5 juin** : Accompagner le changement organisationnel
→ À distance/webinar
- **19 et 20 juin** : Gérer le stress et la sécurité dans les contextes fragiles
→ À distance/webinar

Vous trouverez les informations relatives à chaque formation sur le site d'Isango.

Les inscriptions se font directement sur le site d'Isango. Les personnes inscrites à une formation recevront par courrier électronique, directement à leur adresse, les informations relatives aux modalités des séances proposées à distance.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur le site d'Isango ou par mail : contact@isango-formation.org

La FGC propose un soutien à la formation pour ses membres, renseignements sur notre site ici.

B. Ateliers thématiques

Les ateliers sur l'éducation dans les projets de développement en collaboration avec la FPSE sont reportés, si possible à la rentrée 2020. Les nouvelles dates vous seront communiquées ultérieurement.

- **Atelier 1** : Approches pédagogiques pertinentes dans les projets de coopération : les 02 et 23 avril 2020
→ Atelier reporté
- **Atelier 2** : Construction d'indicateurs dans les projets de coopération internationale : les 07 et 14 mai 2020
→ Atelier reporté

C. Formations internes

Les formations internes « Outils de gestion de projets à la FGC » (19 et 26 mai 2020) sont reportées à la rentrée 2020. Les nouvelles dates vous seront communiquées dès que possible. ■

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

Quoi de neuf ?

Retrouvez les derniers numéros du *Quoi de neuf*, le bulletin d'information de la FGC, sur le site de la Fédération:
fgc.federeso.ch/les-derniers-numeros-du-quoi-de-neuf



« Esprit Solidaire »

Visionnez toutes les émissions du magazine *Esprit solidaire* co-produit avec Léman Bleu sur le site de la FGC.



fgc.federeso.ch/esprit-solidaire-la-fgc-et-ses-associations-sur-leman-bleu

Programme de formation 2020

Vous souhaitez renforcer vos compétences? Développer des synergies avec d'autres associations? Participez aux formations proposées par la FGC en partenariat avec Isango.



fgc.federeso.ch/programme-de-formation

IMPRESSUM

Quoi de neuf N°198, avril 2020
Fédération genevoise de coopération.

Éditeurs: Catherine Schümperli Younossian, secrétaire générale, et René Longet, président

Rédactrice responsable: Catherine Dubouloz Chantre, chargée de communication

Graphisme: Sophie Marteau

CONTACT

- 📍 Fédération genevoise de coopération
- ☎️ tél. +41 22 908 02 80
- ✉️ e-mail: fgc@fgc.ch
- 🌐 www.fgc.ch
- 📘 www.facebook.com/fgcgeneve
- 🌐 www.linkedin.com/company/fgcgeneve/
- 📺 Fédération genevoise de coopération

Réflexions et Débats

Nos dossiers thématiques sont accessibles librement sur le site de la FGC:
fgc.federeso.ch/reflexions-et-debats

N° 5 – Octobre 2018

« 17 objectifs pour un autre développement »

N° 4 – Mars 2018

« Genre et coopération : un duo gagnant »

N° 3 – Novembre 2016

« Les inégalités sont-elles une fatalité ? »

N° 2 – Novembre 2015

« La souveraineté alimentaire : une friche fertile »

N° 1 – Juin 2015

« Le développement durable pour sortir de la crise »